

Structures économiques et sociales de Compiègne en 1789

Jacques BERNET

Nombreuses sont aujourd'hui les monographies réalisées dans diverses villes et régions de France à partir de séries statistiques exhaustives permettant de fournir une vue scientifique de la hiérarchie des fortunes et des revenus, de mieux connaître les structures économiques et sociales de notre pays à la veille du grand bouleversement révolutionnaire. (1) Toutefois ce travail de longue haleine reste nécessairement fragmentaire et ses résultats demeurent l'enjeu de débats entre les diverses écoles historiques : il s'agit en effet d'apprécier le niveau de développement de l'économie française, le degré des transformations sociales à la fin de l'Ancien Régime pour mieux caractériser ce dernier, comprendre ses contradictions internes et leur rôle dans les événements postérieurs.

Notre étude sur les structures socio-économiques de Compiègne en 1789 ne prétend nullement répondre à ces questions de fond, qui continueront de diviser longtemps les historiens, suivant leur sensibilité et aussi parce que les matériaux du débat restent encore insuffisants. Nous voulons simplement apporter un petit élément supplémentaire qui, de ce point de vue, n'a d'intérêt que confronté et ajouté aux autres travaux. Mais cette contribution modeste à l'échelle nationale offre un intérêt plus tangible pour l'histoire locale, qu'elle doit contribuer à éclairer, sinon à expliquer complètement. Ajoutons que cette recherche, effectuée il y a quelques années en relation avec l'étude des cahiers de doléances du printemps 89 à Compiègne puis avec celle des événements révolutionnaires dans notre région, trouve maintenant un nouvel intérêt du fait du vaste travail d'enquête de M. Elie FRUIT sur l'évolution économique et sociale de notre ville au XIX^e siècle. Notre coupe ponctuelle, effectuée à partir des rôles de l'imposition de 1789, trouve ainsi un nouveau sens et pourra être considérée comme un prologue à la connaissance de l'évolution sociologique compiègnoise contemporaine.

1) SOURCES, METHODES, PROBLEMES

Notre enquête s'est fondée sur une source statistique fondamentale : les rôles d'imposition directe de Compiègne en 1789, dits "rôles de la Capitation" et "rôles de supplément pour les ci-devant privilégiés". On sait en effet que sous l'Ancien Régime certaines catégories n'étaient pas assujetties à l'impôt direct, sinon pour leurs domestiques (membres du Clergé et de la Noblesse, les deux premiers ordres du royaume, mais aussi quelques éléments du Tiers Etat, certains "bourgeois" ou titulaires d'offices). L'Assemblée Constituante ayant voté l'abolition des privilèges fiscaux, on rédigea des "rôles de supplément" pour les 6 derniers mois de 1789, si bien que ce second document permet de combler les lacunes du premier. On dispose ainsi, avec la juxtaposition de ces deux registres, d'une liste complète des foyers fiscaux de Compiègne en 1789, soit quelques 2180 déclarations de revenu annuel, dont 125 émanant des ex-privilégiés.

Cet ensemble statistique, s'il ne permet pas de fournir des données démographiques aussi précises que celles des recensements (2), comporte cependant des indications suffisantes pour classer la population du point de vue des professions ; on peut donc en déduire les grandes lignes des structures économiques et sociales de Compiègne à la veille de la Révolution. Mais l'on trouve en plus une donnée très précieuse pour l'histoire sociale : la déclaration du revenu annuel pour chaque foyer, permettant d'apprécier quantitativement la hiérarchie des situations matérielles, en relation avec celle des activités et des "états".

(1) Pour la bibliographie, on peut se référer à l'ouvrage d'A. SOBOUL : "La France à la veille de la Révolution, T.I économie et société" SEDES-Paris 1969. Citons notamment études de R.ROBIN sur Semur en Auxois, J.SENTOU sur Toulouse, J.CI.PERROT sur Caen...

(2) A défaut d'indications sur les âges et les enfants mineurs.

Les foyers fiscaux de la ville, classés par quartiers ou "tours", sont ainsi présentés dans les registres : chaque ligne indique les nom, prénom, éventuellement surnom, qualité et profession du chef de famille (ou du particulier isolé) (3) ; sauf pour les domestiques, on trouve à chaque fois une "estimation des revenus, commerce et facultés" en livres - ce que nous appellerons le revenu déclaré ; on indique enfin le montant des diverses impositions directes auquel est assujéti le déclarant (second brevet de la taille, corvée, imposition principale de 4 sols pour livre et accessoires).

Nous laisserons de côté ce qui concerne le montant de l'imposition pour nous attacher aux premières données : profession, situation de famille, revenu déclaré.

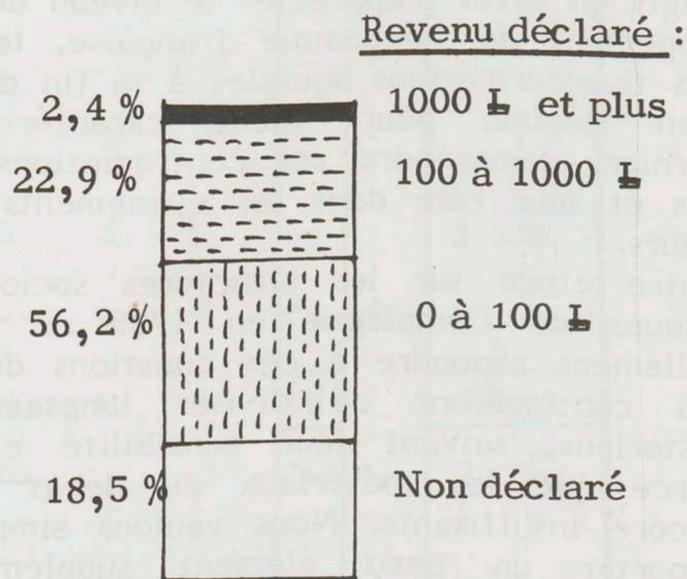
Le caractère exhaustif de cette série statistique permet d'effectuer des calculs en chiffres absolus, d'où l'on tirera des indications précises quant aux groupes et sous groupes de la population considérée ; toutefois ce travail pose certains problèmes et impose des précautions préalables.

S'agissant des revenus déclarés, nous n'avons certes qu'à transcrire et traiter des chiffres, mais encore faut-il s'interroger sur leur véracité. Nous avons affaire à une très vaste échelle, allant de 0 à 8000 L de revenu annuel déclaré, ou au moins de 15 à 8000 si l'on exclut la catégorie des indigents absolus. Il nous est évidemment difficile de nous faire une idée de la signification réelle de ces chiffres, en l'absence d'estimation du coût de la vie. Mais de nombreux indices nous portent à croire que ces revenus - et c'est chose bien compréhensible - ont été largement sous estimés ; à titre d'exemple on voit des curés compiégnais déclarer des sommes dérisoires de l'ordre de 100 à 200L quand la portion congrue était à 700 ; l'imprimeur Bertrand qui a trois compagnons n'en déclare quant à lui que 80 ! La plus grosse déclaration, émanant de POULLETIER, secrétaire du Roy, se monte à 8000 L, chiffre loin devant les autres "gros" imposés de Compiègne qui ne dépassent guère en général les 2000 L ; or ce chiffre correspond au seuil minimal à partir duquel on considéra en 1789 qu'il s'agissait d'un gros traitement de fonctionnaire, lorsque l'on prit des mesures de réduction des dépenses de l'Etat. Il est à peu près certain que l'on ne trouvait pas de très gros revenus, même dans les catégories les plus aisées de la ville, mais il nous paraît difficile de nous fier aux chiffres absolus des déclarations ; nous nous intéresserons donc avant tout à leur valeur relative, en établissant le nombre de déclarants par tranche, ce qui donnera une idée de la hié-

rarchie des conditions matérielles.

Pour les états et les professions, la principale difficulté tient au mode de classement ; il s'agit en effet d'opérer des regroupements susceptibles de traduire à la fois la réalité économique (branches et secteurs d'activités) et sociale (salariés, professions libérales et indépendantes, rentiers, titulaires d'offices ...) et ce dans l'optique du XVIII^e siècle. Nous avons donc pris le parti de décomposer la population compiégnaise en un grand nombre de sous groupes, tenant compte de cette double diversité, quitte à rapprocher ceux-ci de diverses manières par la suite. (4) Il était enfin intéressant de rapprocher ces deux grands types de données : hiérarchie des revenus et diversité socio-professionnelle: des calculs précis en ce domaine auraient été très compliqués pour des résultats peu probants, aussi avons nous préféré estimer la chose d'une manière approximative, surtout dans notre analyse des revenus déclarés.

II) EVENTAIL DES REVENUS COMPIEGNOIS



Nous avons réparti les foyers fiscaux compiégnais en une série de 8 tranches, selon un choix un peu arbitraire, mais qui nous paraît

(3) Sont cités comme foyers fiscaux séparés les garçons vivant seuls, quelques rares veufs, surtout des "filles célibataires" et des veuves. On a ainsi une indication partielle sur les situations de famille et certains aspects démographiques (le nombre de veuves suggère notamment une surmortalité masculine déjà sensible).

(4) On a ainsi séparé les maîtres artisans de leurs compagnons, les commerçants de leurs employés, pour les regrouper ensuite lorsque l'on établit les effectifs de telle ou telle branche d'activité. Mais il faut parfois faire des choix difficiles : par exemple une "fille de boutique" doit-elle être ou non classée comme domestique ou employée ?

rendre compte de la hiérarchie des revenus. Le tableau suivant présente le résultat de ce calcul, effectué à partir des deux rôles séparément, puis en fusionnant les deux. Les revenus déclarés des communautés religieuses figurant dans le rôle de supplément, ont dû être exclus, car ils entraient difficilement dans le cadre de cette classification, du fait des effectifs très variables des couvents. (5) Nous avons aussi mentionné les revenus déclarés "nuls", comportant le plus souvent la mention "pauvre", "mendiant", "indigent", ainsi que les domestiques, déclarés par leurs maîtres, sans indication de revenus dans le rôle normal.

riche aristocratie résidant sur place. (7)

La tranche des revenus situés entre 1000 et 2000 L, comptant à peine une quarantaine de cas, comporte encore une majorité de ci-devant privilégiés ; de fait on y trouve pour l'essentiel les mêmes types sociaux (nobles, "bourgeois" et "officiers"), avec une nette prédominance des professions administratives et intellectuelles, des "gens à talents" ; à leurs côtés un prêtre (8) et une minorité de représentants de l'artisanat et du commerce ; ces derniers, tous inscrits au rôle normal, comprenaient 2 épiciers (9), 2 négociants en grains, 1 brasseur, 1 aubergiste, 1 tapissier, 1 charpentier, 1 serru-

REVENUS DECLARES (en livres)	Rôle 89		"supplément"		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2000 L et plus	0	0	13	11,6	13	0,6
1000 à 1999 L	16	0,8	23	20,5	39	1,8
500 à 999 L	70	3,4	25	22,3	95	4,4
200 à 499 L	166	7,9	31	27,7	197	9,2
100 à 199 L	186	8,9	15	13,4	201	9,3
50 à 99 L	243	11,8	5	4,5	248	11,5
moins de 50 L	729	36,2	0	0	729	33,5
Revenu nul (indigents)	244	12,9	0	0	244	11,2
Revenu non déclaré (domestiques)	402	20	0	0	402	18,5
TOTAUX	2036		112		2168	

Ce tableau suggère immédiatement un assez large éventail de revenus, auquel devait correspondre une échelle encore plus étalée des fortunes.

Pourtant la ville était dépourvue de véritables riches car les plus gros revenus déclarés, situés entre 2000 et 8000 L restent à une échelle modeste pour l'époque. (6) On voit que les 13 déclarations de la tranche supérieure étaient toutes inscrites dans le rôle de supplément des ci-devant privilégiés, ce qui signifie qu'à Compiègne les familles les plus aisées échappaient à l'impôt sous l'Ancien Régime. Il s'agissait en effet de représentants de la petite noblesse locale (les LE FERON, LE CARON DE MAZENCOURT, DE LANCRY, DE LAVALEE DE CALFEUX ...), de titulaires d'importants offices (secrétaire du Roy, président de l'élection, receveur des finances ...) ou encore de "bourgeois", c'est-à-dire de rentiers aisés. Ce groupe restreint tenait donc le premier rang au niveau local, à la fois par son aisance et par le prestige de ses fonctions, mais il le devait surtout à l'absence d'une grande bourgeoisie d'affaires comme à celle d'une

rier et 1 maçon. Notons que les trois derniers portaient le titre d' "entrepreneur des bâtiments du roi", car ils travaillaient à la construction des bâtiments royaux ; quant au

(5) 12 communautés religieuses sont mentionnées pour un revenu total de 16500 L, correspondant à un effectif d'environ 120 religieux et religieuses ; mais les 7 Bénédictins de St Corneille déclaraient à eux seuls 12000L, tandis que 33 Visitandines étaient censées vivre sur 200 L. Il paraît donc difficile de citer chaque communauté comme foyer fiscal ou de calculer un revenu individuel pour chaque membre.

(6) Songeons que les revenus des évêques de Beauvais ou de Soissons étaient estimés à plusieurs centaines de milliers de livres.

(7) Toutefois cette situation changeait au moment des séjours de la Cour au Palais de Compiègne. Des Princes du sang et de grandes familles possédaient des hôtels particuliers, sortes de résidences secondaires de l'époque.

(8) Le chapelain du Palais, déclarant 1000 L et 2 domestiques.

(9) L'un d'eux, ARRACHEQUESNE, détient le record du rôle normal avec une déclaration de revenu annuel de 1980 L.

tapissier, il était fournisseur du Palais Royal. Il s'agissait donc de l'élite de l'artisanat local, tirant une grosse partie de ses revenus de commandes publiques.

Si l'on considère ces deux tranches de déclarations, situées à partir de 1000 L, comme regroupant les "classes aisées" de la ville, on constate qu'elles formaient un cercle assez étroit (un peu plus d'une cinquantaine de foyers), largement dominé par les catégories rentières, administratives et intellectuelles, dépourvues de fonctions productives. C'était la bonne société compiénoise, à l'échelle d'une petite ville, connaissant la sécurité matérielle mais non le luxe ; l'identité des conditions de vie tendait d'ailleurs à rapprocher petite noblesse, bourgeoisie rentière, hauts fonctionnaires, commerçants et artisans aisés : on les voyait dominer de conserve la vie publique, surtout par le biais de la Municipalité beaucoup se retrouvaient aussi dans la loge maçonnique. Les événements de 1789 et ceux de la période censitaire de la Révolution devaient confirmer cette solidarité tendant à la fusion entre la noblesse locale et l'élite du Tiers Etat. (10)

Les trois tranches de revenus situées entre 100 et 1000 L, représentant donc les catégories "moyennes" au niveau compiénois, comptaient à peu près 500 foyers fiscaux. On y trouve encore quelques nobles (une vingtaine), la majorité du clergé séculier (13 personnes), quelques laboureurs (7 cas), une soixantaine de femmes seules, filles ou veuves, difficiles à qualifier, mais surtout deux catégories largement majoritaires dans ce groupe : d'une part des professions intellectuelles et administratives (25 %), d'autre part le gros des marchands et artisans de la ville (55 %).

Très peu représenté dans la classe aisée, le groupe des marchands et artisans représente le gros du bataillon de la classe intermédiaire, le fer de lance de la petite bourgeoisie compiénoise. Tous les métiers sont ici représentés, plus particulièrement ceux de l'alimentation (épiciers, boulangers, bouchers ...) ; de l'habillement (tailleurs, drapiers, lingiers, tapissiers, bonnetiers, chapeliers, perruquiers ...); du bâtiment (maçons, plâtriers, menuisiers, peintres, serruriers...) ; quelques "négociants" (en bois, grains, vin ...) ; des artisans de luxe (horlogers, orfèvres), sans compter les métiers liés aux transports et à d'autres branches plus dispersées. Ce sont tous des petits patrons, ayant au plus quelques compagnons ou employés, souvent regroupés dans des communautés de métiers auxquelles ils restent attachés. (11)

L'autre groupe essentiel de cette catégorie intermédiaire, moins nombreux, mais d'un poids social au moins égal, était constitué par des représentants de professions administratives et intellectuelles : commis et employés des aides, des octrois, de la capitainerie, des chasses, des Eaux et Forêts ...; médecins, chirurgiens, enseignants laïques, artistes, mais surtout avocats, procureurs, huissiers, receveurs ... et tous autres "gens à talents", assez besogneux, mais jouant ou aspirant à jouer un grand rôle politique local. Leur revenu les rapprochait plutôt de la catégorie des artisans et des marchands, mais leur fonction tendait à les pousser vers les classes aisées, dont ils cotoyaient les représentants dans la Municipalité d'Ancien Régime ou dans la Loge maçonnique. Leur rôle fut en tout cas décisif dans la préparation des Etats Généraux. (12)

Cette "classe moyenne" compiénoise, petite bourgeoisie productive administrative ou de "profession libérale", largement touchée par la crise économique de 1788-89 (13) occupait en tout cas une position charnière dans la société compiénoise. Elle allait être la grande masse des citoyens actifs du régime censitaire et bienbôt jouer un rôle essentiel.

La dernière tranche des revenus déclarés (au-dessous de 100 L), à laquelle on peut adjoindre sans difficulté celle des revenus nuls et la catégorie importante des domestiques,

(10) LE CARON DE BAZENCOURT, de petite noblesse locale, symbolise assez bien ce courant ; solidaire du Tiers Etat compiénois au printemps 89, il fut élu maire de la ville en août et plus tard député à la Législative. (11) Comme en témoignent les doléances de ces corps de métier en 1789 au moment de la préparation des Etats Généraux : la plupart des cahiers des artisans et de commerçants réclamaient le maintien des jurandes et maîtrises, certains exprimant la crainte de leur élimination par la concentration des entreprises dans un régime de liberté économique.

(12) Leur poids fut notamment considérable dans l'Assemblée générale du Tiers Etat de Compiègne pour la rédaction du cahier général de la ville en mars 89 ; ils supplantèrent donc les représentants de l'artisanat et du commerce, en faisant valoir des vues notamment plus libérales en matière économique.

(13) Toute cette petite bourgeoisie avait été touchée par le marasme des affaires - souvent imputé au traité de commerce franco-anglais de 1786 -, souffrait de la hausse du prix des denrées de première nécessité ; le secteur du bâtiment était particulièrement affecté par l'arrêt des constructions royales à Compiègne depuis 1787.

groupe la grosse masse de la population compiégnaise (plus de 3/4 des déclarations). Il s'agit pour l'essentiel des classes populaires de la ville, même si on y trouve encore, sans doute abusivement, quelques prêtres quelques petits artisans et commerçants.(14) On ne s'étonnera pas de trouver ici une faible proportion de métiers intellectuels (quelques clercs de notaires, commis de receveurs, copistes, pauvres maîtres d'école...)

Les femmes et filles seules occupent une place assez importante dans cette catégorie : ouvrières, petites marchandes et artisanes - on cite surtout des couturières, des blanchisseuses, des lessiveuses, des lingères, des fruitières, quelques fripières et chapelières. Si l'on a rencontré quelques cas de femmes ou veuves nobles et bourgeoises, ainsi qu'un petit nombre de marchandes, le plus souvent veuves de maîtres, dans les tranches de revenu supérieures, l'immense majorité des femmes citées dans le rôle le sont dans les tranches les plus basses, avec d'ailleurs une forte proportion parmi les indigents au revenu déclaré nul. Le niveau de vie des femmes seules apparaît donc singulièrement bas, nettement au dessous de la moyenne d'ensemble des hommes et des ménages. (15)

L'effectif des domestiques, comprenant les revenus non déclarés du rôle normal et une vingtaine de cas déclarés à part avec une petite somme, se monte à plus de 420 personnes, soit près de 20 % de l'ensemble des déclarations. Ce chiffre est considérable et tout à fait caractéristique d'une société pré-industrielle ; c'était de loin la première profession à Compiègne en 1789 quant au nombre.

Mais l'essentiel de cette catégorie populaire est constitué par les métiers manuels liés à la production ou au commerce : compagnons d'artisans, garçons de boutique, ouvriers de diverses branches d'activité. Le secteur "agriculture et forêt" est assez bien représenté, avec 130 déclarants, pour l'essentiel manouvriers employés par les fermiers et laboureurs de Compiègne et des environs, bûcherons et scieurs de long. La ville conservait donc des aspects ruraux à la veille de la Révolution. La branche "habillement", forte de 191 déclarations comprend une grosse majorité de compagnons et garçons, mais aussi quelques pauvres artisans travaillant souvent seuls (quelques perruquiers, des cordonniers, savetiers, gallochers ...), dont la situation matérielle était tout à fait proche de celle des éléments les plus populaires ; s'y ajoutent des ouvriers travaillant à domicile (ouvriers en laines, gaziers, fileurs de coton ...) eux aussi fort modestes.

Le secteur du bâtiment, le plus nombreux, avec 200 déclarations, regroupe une majorité de compagnons (maçons, couvreurs, plâtriers, charpentiers, menuisiers, serruriers, peintres et vitriers, tailleurs de pierre, terrassiers - ces derniers étant les plus pauvres) ; quelques artisans déclarent aussi des revenus inférieurs à 100 L, représentant à peu près toutes ces professions.

Quelques 120 déclarations peuvent être regroupées dans le secteur des transports, surtout fluviaux : nombreux compagnons de rivière, percheurs, chartiers de bateaux, "bardeurs", c'est-à-dire dockers du port ; les transports terrestres sont moins bien représentés avec les chartiers, voituriers et compagnons rouleurs.

Les compagnons et ouvriers des autres métiers artisanaux se dispersent entre un grand nombre d'activités allant de l'alimentation au travail du bois, du cuir et des métaux ; on compte un assez grand nombre de cordiers (16), de vanniers, de taillandiers (17), mais aussi des ouvriers cloutiers, tourneurs, faïenciers...

Enfin le tableau est complété par les "petits métiers" typiques de la ville du XVIIIe siècle : porteurs d'eau, râpeurs de tabac, marchands d'images, de pommes cuites ou de pain d'épice, déclarant tous des revenus très modestes (15 à 40 L)

Tout au bas du tableau, 244 déclarations, représentant donc un peu plus de 11% du total, correspondent à un revenu nul et portent le plus souvent des mentions comme "pauvre", "mendiant", "sans meuble", "invalide", "sans travail" ... ; ce sont les indigents absolus, vivant uniquement de la charité publique ou privée. Leur nombre s'est rapidement accru avec la crise de 1788-89 et sans doute le chiffre calculé à partir du rôle est-il déjà bien en deça de la réalité : la municipalité cita 600 indigents en mai 1789, plus de 1000 l'année suivante. (18) Cette portion

(14) Certains types d'artisans, comme les tisserands, étaient effectivement pauvres ; d'autres déclarations, comme celle de l'imprimeur Bertrand, paraissent plus suspectes.

(15) On compte 142 femmes seules déclarées dans la tranche inférieure à 100 L, soit un peu plus de 10 % de l'effectif ; mais les femmes représentent près de la moitié des déclarations nulles.

(16) Il existait une fabrique artisanale de cordage pour la marine sur le port de Compiègne, ainsi que de petits ateliers de charpente de bateaux.

(17) Forgerons fabriquant des hâches, serpes et autres outils employés en forêt.

"la plus souffrante" du peuple fut en effet rejointe par des ouvriers ayant perdu leur travail, des petits artisans et commerçants ruinés, sans compter les pauvres de la campagne venus mendier en ville. (19)

Les statistiques que l'on peut établir à partir des rôles d'impôt de 1789 révèlent donc de grands écarts de revenus dans la société compiègnoise de l'époque (on peut les estimer à peu près de 1 à 50 en tenant compte de moyennes pondérées). La hiérarchie des conditions matérielles est donc très sensible, même dans une ville qui ne connaît pas de catégorie très riche. Toutefois l'échelonnement des revenus paraît assez progressif et la proximité du niveau de vie semble rapprocher des états assez différents. On est tout de même frappé par la pauvreté générale, certainement aggravée par la mauvaise conjoncture de l'époque ; la majorité des foyers compiègnais connaissaient sinon l'indigence absolue, au moins la gêne et la précarité de leur condition de vie. On comprend mieux de ce fait comment les classes populaires urbaines ont pu réagir vigoureusement à la fin du printemps et au début de l'été 89, moment du plus grand renchérissement du pain .

III) LES STRUCTURES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Nous avons indiqué plus haut les difficultés de classement des états et des professions, d'autant que l'on est parfois conduit, dans

les calculs à mettre sur le même plan des individus isolés et des foyers de taille variable ; on pourra contester certains regroupements et en suggérer d'autres. Il nous a cependant paru intéressants d'essayer de présenter de manière synthétique les types d'activités ou d'états de la population compiègnoise à la veille de la Révolution. Même si les chiffres absolus et les % ont une part d'arbitraire et d'approximatif, ils nous semblent tout de même rendre compte pour l'essentiel des structures socio-professionnelles de la ville en 1789. Celles-ci sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Ce tableau confirme d'abord le poids écrasant du Tiers Etat dans la société d'Ancien Régime, les effectifs du Clergé et de la noblesse étant encore plus réduits si on les rapporte à l'ensemble de la population. (20)

(18) Délibérations Municipales de Compiègne. Dans une lettre envoyée à Necker par la Municipalité en mai 89, celle-ci écrivait : "...la plupart des ouvriers sont sans ouvrage ...".

(19) Ces indigents bénéficiaient des secours dispensés par les charités des paroisses ; au cours de la crise des subsistances du printemps 89 la Municipalité fit distribuer du pain, mais il s'agissait surtout de lutter contre la plaie du chômage : on créa, avec des fonds publics, des ateliers de reboisement en forêt de Compiègne, qui employèrent, pour un salaire de famine, des centaines de chômeurs de la ville et des campagnes environnantes.

(20) Par rapport à 7500 habitants, le Clergé compiègnais ne représente plus que 1,9 %.

SECTEUR D'ACTIVITE	DECLARATIONS	%
Clergé	142	6,2 %
Noblesse	51	2,3 %
"Bourgeois"	90	3,9 %
Titulaires d'offices	59	2,5 %
Professions libérales et intellectuelles	71	3,1 %
Agriculture et forêt	149	6,5 %
Transports fluviaux et annexes	125	5,4 %
Transports terrestres	32	1,4 %
Alimentation	157	6,7 %
Habillement	205	8,9 %
Cuir	110	4,8 %
Bâtiments et travaux publics	159	6,9 %
Bois	71	3,1 %
Fer	77	3,4 %
Divers artisanat et commerce	60	2,6 %
Domestiques	413	18,0 %
Pauvres, mendiants (sans profession)	172	7,5 %
Filles et veuves (sans profession)	122	5,3 %
Profession indéterminée	25	1,0 %

TOTAL	2290	

En fait le chiffre correspondant au Clergé est surtout dû à la présence de quelques communautés religieuses féminines assez nombreuses (principalement les Carmélites et les Visitandines) ; on ne comptait guère plus de 25 prêtres séculiers dans une ville pourvue seulement de trois paroisses et d'une collégiale : Compiègne n'était même pas le siège d'un doyenné (21) et de ce point de vue n'avait rien de comparable avec Beauvais, Senlis ou Noyon, villes chefs lieux de diocèses, où le milieu ecclésiastique tenait une place importante.

Si nous excluons du Tiers Etat la catégorie des "bourgeois", rentiers aux revenus variables, mais sans véritable rôle économique, nous pouvons diviser en quatre grands types les actifs compiègnais de l'époque : 1) ceux dont le métier se rattache à l'administration, aux professions libérales et intellectuelles (5,6 % des déclarations) ; 2) ceux que l'on pourrait rattacher au "secteur primaire" (agriculture et forêt), un tout petit peu plus nombreux (6,5 %) ; 3) les domestiques, dont le poids numérique est impressionnant (18%) ; 4) enfin, et c'est le secteur de loin le plus important, l'ensemble des professions se rattachant au commerce et à l'artisanat, en y comprenant les services de transports (à peu près 44 % des déclarations).

Compiègne apparaît donc en 1789 comme une ville dont la fonction économique principale est constituée par l'artisanat et le petit commerce polyvalents.

La ville, qui s'est développée au départ à proximité de l'abbaye St-Corneille fondée au IX^e siècle, devait son essor à une double circonstance historique et géographique : elle était une résidence temporaire des Rois qui venaient chasser dans la forêt royale, d'autre part elle bénéficiait d'un bon carrefour fluvial, avec le confluent de l'Oise et de l'Aisne. Ce dernier atout, qui a pu jouer à partir de la renaissance des flux commerciaux aux XI^e-XIII^e siècles, fut renforcé à l'époque moderne par l'établissement d'un carrefour routier entre l'axe Paris - Saint-Quentin, belle route pavée franchissant l'Oise sur l'unique pont de Compiègne, et la voie Reims - Rouen, transversale Est - Ouest encore inachevée en 1789.

Dès le Moyen Age Compiègne était devenu un actif centre commercial autour d'un port fluvial où transitaient des produits venus de toutes les régions avoisinantes (céréales, vins locaux, légumes, laines, cuirs, bois de la forêt). La ville était ainsi le siège de marchés spécialisés, dont l'existence nous est encore rappelée par certains toponymes actuels. (22) Certes le commerce des grains

avait un peu décliné au XVIII^e siècle, au profit de nouvelles places de la région comme Pont Sainte Maxence, mais le rôle économique du fleuve et du port restait important.

Nous avons le témoignage par le nombre d'actifs rattachés à ce secteur (125 déclarations), sans compter les 5 "officiers du port", que nous avons classés avec les administratifs. Au sommet de la hiérarchie les mariniers, propriétaires d'un ou plusieurs bateaux, affrétés par les négociants : le rôle en compte 6, aux revenus situés entre 100 et 1000 L. La grande masse des travailleurs était constituée par les compagnons de rivière (54), les percheurs (3) et les chartiers de bateaux (8), modestes salariés qui déclarent presque tous moins de 50 L. On peut y ajouter les 15 bardeurs, dockers du port, tous situés à ce bas niveau de rémunération.

Deux autres activités, liées directement au trafic fluvial, étaient localisées sur le port : la charpente de bateaux occupant 18 petits artisans, qui déclarent presque tous moins de 50 L ; la fabrication de cordages pour la navigation, où 8 cordiers travaillaient avec 13 compagnons ; ce que l'on appelle en 1789 "la fabrique de cordage" (23) n'avait donc rien d'une manufacture concentrée, même si les maîtres cordiers déclarent un revenu 2 à 4 fois plus élevé que leurs ouvriers. Signalons que les cordiers étaient les seuls artisans de ce secteur à être regroupés en communauté de métier en 1789. (24)

Le secteur des transports terrestres apparaît nettement plus modeste ; il était surtout important pour les voyageurs (malle poste et diligence), car beaucoup trop lent et coûteux pour les marchandises. Des services réguliers existaient sur les relations Compiègne-

(21) La ville dépendait du doyenné rural de Béthisy (diocèse de Soissons).

(22) cf. la "place du marché aux herbes" (légumes), la "place du change"... Il y avait aussi des marchés au foin, aux volailles, aux fromages, aux fruits, au charbon, aux bleds ...ce dernier situé sur la place de l'Hôtel de Ville.

(23) Selon l'almanach de Compiègne pour 1789 (imprimé à Compiègne par Bertrand) ; ce petit ouvrage, dont un exemplaire est conservé à la bibliothèque municipale, contient surtout des renseignements administratifs sur la ville, mais aussi quelques notations économiques.

(24) Aux élections de mars 89 on avait prévu de réunir des assemblées primaires pour les cordiers, les mariniers et les officiers (cf. "état des corps de la ville de Compiègne" - février 89). Mais nous n'avons aucune trace d'assemblées ni de cahiers pour les métiers de l'eau.

Paris, Compiègne - St Quentin et Compiègne-Soissons ; en revanche la mauvaise qualité des routes vers Amiens, Clermont, Crépy, Villers Cotterets ... entravait le trafic. De ce fait les effectifs se réduisent à une trentaine de personnes, parmi lesquelles le maître de poste et les convoyeurs (entrepreneurs de roulage) sont les seuls à disposer d'un bon revenu ; garçons convoyeurs et rouleurs, chartiers, cochers, postillons et voituriers se situent tous au dessous de 100 L. On pourrait éventuellement leur adjoindre des métiers liés aux transports terrestres - mais aussi à l'agriculture - comme les maréchaux, les charrons, les selliers, artisans dont les revenus se situaient entre 100 et 500 L, représentant une vingtaine de personnes avec leurs employés.

L'artisanat et le commerce compiègnois proprement dits occupaient, selon nos calculs, près de 850 foyers ou personnes, représentant à peu près tous les secteurs de production et d'échanges nécessaires à la vie courante d'une petite ville et de sa proche région. On ne trouve en effet aucune dominante caractéristique, à l'inverse d'une ville textile comme Beauvais. Cette polyvalence extrême donne de Compiègne en 1789 une image archaïque, dominée par la petite boutique, plus encore que par le petit atelier. L'artisanat se réduit le plus souvent à une stricte production courante ; le commerce ne dépasse pas l'échelon local, aussi ne trouve-t-on dans la ville à la fin de l'Ancien Régime ni manufacturiers, ni gros négociants, ni classe ouvrière véritable. A cette économie bien traditionnelle correspondait donc une société certes hiérarchisée, mais encore peu nettement différenciée.

Le cadre juridique et social de ces professions restait largement celui des communautés de métier, encore bien vivantes en 1789. Si l'on en croit l'historien local A. SOREL (25), les règlements des communautés compiègnaises auraient été adoptés au XIII^e siècle, peu après la rédaction de ceux de Paris dont ils se seraient inspirés. Il est certain que les marchands compiègnois s'organisèrent précocement et solidement : on peut citer à cet égard l'existence à Compiègne d'une juridiction consulaire, tribunal de commerce élu par les professionnels, une des premières créées en France, dès la fin du XV^e siècle. En 1775 l'édit de Turgot supprimant les jurandes et maîtrises avait provoqué un tollé dans la ville et depuis leur rétablissement par les textes de 1776, Compiègne comptait 6 "communautés d'art et de métiers" auxquelles s'ajoutaient 16 autres communautés groupant 55 professions.

Il serait fastidieux d'énumérer plus de 100

professions artisanales et commerciales touchant les domaines les plus variés, aussi préférons nous en dresser un tableau d'ensemble avec les effectifs de chaque sous catégorie.

Pour le secteur de **l'alimentation**, on notera une faible proportion d'employés, sans doute parce que beaucoup de garçons et filles de boutique ont été déclarés et classés comme domestiques. Les épiciers étaient nombreux, avec des revenus très variables mais deux d'entre eux faisaient partie des plus aisés. Les marchands de grains et fariniers paraissent en revanche bien besogneux, faute de gros négoce en ce domaine à Compiègne. Le nombre de débitants de boissons peut paraître élevé, mais Compiègne était une ville étape et ses 14 auberges étaient tenues par des personnages assez aisés, non dépourvus de conscience politique, si l'on en juge par le contenu de leur cahier de doléances de 89 ou par leur rôle dans la coalition contre les aides au printemps 1790.

Le secteur du **textile et de l'habillement**, le plus nombreux, même en excluant les cordonniers et leurs compagnons, classés dans les métiers du cuir, offre un éventail varié, correspondant à une clientèle pour l'essentiel locale. Le nombre assez élevé de tailleurs et surtout de perruquiers peut s'expliquer par la présence sporadique de la Cour. Les revenus déclarés par la plupart des artisans, notamment les tisserands, sont très faibles ; seuls quelques tapissiers, drapiers, lingiers et tailleurs atteignaient une certaine aisance. Certains ouvriers déclarent des revenus dérisoires, sinon nuls, ce secteur ayant été particulièrement touché par la crise. On notera aussi la présence bien compréhensible d'un plus grand nombre de métiers féminins : une tapissière, des revendresses, une quinzaine de couturières, des lingères et des blanchisseuses.

Les cordonniers semblent aussi nombreux que pauvres, la plupart ne déclarent guère plus que leurs compagnons, en général moins de 50 L ; sabottiers, gallochers et savetiers sont souvent dans le plus grand dénuement (trois de ces derniers déclarent même un revenu nul).

Le bâtiment et les travaux publics avaient connu un essor important dans la seconde moitié du siècle avec la construction du nouveau Palais et d'autres bâtiments publics.

(25) A.SOREL : "Les communautés d'art et de métiers à Compiègne avant 1789", Bull. de la Soc. Hist. de Compiègne - 1899).

ALIMENTATION (157)

Epiciers	39
Boulangers, pâtissiers	19
Bouchers, charcutiers	10
Fariniers, négociants en grains	15
Cabaretiers, aubergistes, marchands de vin	52
Brasseur	1
Marchandes (veuves, fruitières)	12
Garçons employés	9

HABILLEMENT (205)

Tisserands	18
Bonnetiers	8
Compagnons tiss. et bonn.	15
Tailleurs	24
Garçons tailleurs	18
Drapiers, lingiers, modistes	19
Tapissiers	5
Chapeliers	3
Perruquiers	19
Garçons tapiss., chap., perr.	13
Ouvriers divers (laine, coton, gaze)	15
Marchandes	10
Ouvrières	33
Divers autres	5

CUIR (110)

Cordonniers	30
Compagnons cordonniers	60
Sabotiers, savetiers, gallochers	11
Mégissiers, selliers	5
Femmes (veuves de maitres)	4

BATIMENT (159)

Maçons	18
Compagnons maçons	8
Tailleurs de pierre	28
Terrassiers, paveurs	11
Couvreurs, platriers	8
Compagnons couv. et plat.	36
Charpentiers	10
Compagnons charpentiers	23
Peintres, vitriers	3
Compagnons peintres et vit.	14

BOIS (71)

Menuisiers	18
Compagnons menuisiers	35
Tonneliers, boisseliers	7
Vanniers	4
Compagnons tonneliers et vanniers	7

FER (77)

Serruriers	14
Compagnons serruriers	15
Chaudronniers, tourneurs	11
Maréchaux, charrons, taillandiers	15
Compagnons mar., char., tail.,	10
Cloutiers	8
Quincailler, coutellier, divers	4

DIVERS (60)

Orfèvres, horlogers, changeurs	10
Négociants divers (bois, poudre, tabac, meubles)	10
Petits marchands divers	7
Autres artisans et comm.	11
Garçons, ouvriers divers	22

Les contrastes sociaux y sont plus nets entre patrons, -surtout ceux qui portent le titre d' "entrepreneurs des bâtiments du Roi", - et ouvriers ; les revenus déclarés des uns se chiffrent en général en centaines de livres, dépassant 1000 pour trois d'entre eux, ceux des autres dépassant rarement 50 L. Mais la crise touchant aussi fortement ce secteur mettait en difficulté la plupart des travailleurs devenus sans ouvrage, surtout depuis l'arrêt de la construction du Palais en 1787.

Cette différenciation sociale semble aussi se retrouver chez les menuisiers, groupe assez bien représenté à Compiègne (18 maîtres et 35 compagnons, soit pratiquement deux ouvriers par patron), avec quelques maitres assez aisés, tandis que la masse des compagnons se situe en deça de 50 L.

Pour les métiers du fer la catégorie des serruriers, que l'on aurait pu apparenter au bâtiment, occupe la première place ; seul un maitre se détache nettement, avec

une déclaration supérieure à 1000 L - il s'agit d'ailleurs d'un entrepreneur des bâtiments du Roi ; la plupart des autres se trouvent pratiquement au niveau des compagnons, 4 de ces derniers déclarant même un revenu nul. Pour les autres professions, les revenus sont en général bien modestes, surtout pour les cloutiers, tourneurs et taillandiers ; seul le quincailler et un chaudronnier sortent un peu du lot.

Les artisans-marchands "de luxe", peu nombreux, tiennent à leur numerus clausus, si l'on en croit leurs revendications du printemps 89 ; leurs revenus sont médiocres - seul un orfèvre déclare plus de 500 L. Le tableau du commerce compiègnais en 1789 serait incomplet si on omettait de citer les pomma-diers, parfumeurs et faïenciers, déclarant tous moins de 100 L, les deux fabricants de chandelle, les regratiers (sorte de brocanteurs), bien modestes, et tous les métiers urbains pratiqués par des gagne petit (porteurs d'eau, marchands d'images, de pain d'épice,

de pommes cuites, de tabac, sans compter les râpeurs de tabac, garde malades ...

Cette énumération révèle donc la dispersion et la faible envergure du commerce compiègnais en 1789, une activité essentielle pour la ville, mais qui ne dépasse guère son horizon et qui souffre peut être même, comme le suggère l'almanach de 1789, de la proximité de Paris. (26)

Minoritaire mais non négligeable, le "secteur primaire" était représenté par quelques 150 actifs, surtout employés dans l'agriculture. Cette part du monde rural dans la ville dut d'ailleurs s'amplifier sensiblement avec l'annexion en janvier 1791 du faubourg du Petit Margny et du village de St Germain. Dès avant la "plaine" située entre les murs et la forêt avait une vocation agricole et maraîchère, dont on discerne encore les traces aujourd'hui dans l'urbanisation contemporaine. Les 8 laboureurs cités dans le rôle, parfois aussi comme voituriers, n'étaient pas tous des coqs de village : un seul déclare plus de 500 L et l'un d'eux est porté à moins de 50. Quant aux manouvriers, jardiniers, pâtres et bergers, ils étaient vraiment parmi les plus pauvres ; plusieurs déclarent un revenu nul et la majorité entre 15 et 30 L ; souvent désœuvrés pendant la morte saison, obligés de mendier s'ils ne pouvaient trouver un petit emploi à la ville, ils furent embauchés en priorité dans les ateliers de reboisement de la forêt.

Cette dernière jouait un rôle économique et social beaucoup plus important que ne le suggèrent les chiffres du rôle : en effet l'on nous indique une vingtaine de bûcherons et scieurs de long résidant à Compiègne ainsi qu'une dizaine de garde chasse, sans compter les administrateurs des Eaux et Forêts et de la Capitainerie des chasses, que nous avons classés avec les officiers. Beaucoup d'autres actifs de cette branche devaient résider dans les villages des alentours et il faut sans doute compter également une partie des manouvriers locaux à s'employer temporairement dans la forêt ; dans les années de crise la forêt fut même l'exécutoire du chômage et l'on a cité jusqu'à 1200 ou 1500 personnes employées à divers travaux par l'entrepreneur compiègnais PANNELIER, adjudicataire des coupes ou des reboisements.

Au même titre que les métiers liés à la présence du fleuve et du port, les activités forestières constituaient une des spécificités de l'économie compiègnoise à la veille de la Révolution, une ressource en partie liée à la présence du Palais royal, une source

d'emplois en général rudes et fort peu rémunérateurs.

Siège d'un bailliage secondaire, et d'une élection, Compiègne avait enfin une petite fonction administrative ; en y ajoutant la Capitainerie des chasses, la maîtrise des Eaux et Forêts, les administrations de la fiscalité indirecte, on pouvait donc y trouver un milieu d'administrateurs et de titulaires d'offices, qui ne pouvait toutefois rivaliser avec celui d'une ville comme Soissons, chef lieu de généralité. Gens de justice et de finances et autres hommes à talents faisaient partie de l'élite locale, tant par leurs fonctions que par leur niveau de revenu, du moins pour ceux qui avaient des titres importants (subdélégué de l'Intendant, Président du Grenier à sel, Président du bailliage ou receveur des finances) ; la plupart des avocats, huissiers, procureurs, notaires, employés des aydes, médecins, enseignants laïques ou artistes, se situeraient plutôt dans la tranche moyenne de revenus (100 à 1000 L), donc aux côtés des artisans et commerçants moyennement aisés.

Cette décomposition de la société compiègnoise de 1789, telle que nous la permet la source des rôles d'impôts, met donc en évidence le cas d'une ville restée traditionnelle, pour ne pas dire médiévale, à la veille de la Révolution. Cet ensemble un peu figé, replié sur lui-même, trop largement dominé par un secteur de services encore archaïque ne semble guère contenir les prémisses d'une évolution économique ultérieure. L'absence de manufactures ou du moins d'activités secondaires développées même sous une forme dispersée, parfois imputée au haut prix du pain dans la région, bloquait l'essor de la ville qui ne pouvait attirer que des clients ou des mendiants. Les administrations de l'époque révolutionnaire s'efforcèrent en vain d'attirer des industries surtout pour lutter contre le chômage. Par ailleurs cette structure sociale peu différenciée peut sans doute expliquer la faiblesse, voire l'absence d'un véritable mouvement populaire urbain dans la ville pendant cette période, ce qui contribua à faciliter l'hégémonie politique de cette classe moyenne locale, faite de petits rentiers, de procureurs, d'artisans et de commerçants ni riches ni pauvres.

(26) "... leur commerce intérieur souffre un peu de la facilité qu'ont les particuliers de tirer quantité de choses de la capitale..." peut-on lire dans cet ouvrage.